



2026-06-05-01 Elections sénatoriales

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260608-2026060501-DE

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de Kermaria-Sulard Séance du 05 juin 2026

Date convocation : 02 juin 2026	Le 05 juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Joyselle Le CALVEZ, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 12	Étaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel Excusés : Alain Henry donne pouvoir à Béatrice Le Gac ; Benoit Desvaux donne pouvoir à Mme Solene Noussan Absents : Audrey Le Huerou ; Emmanuel Dru Secrétaire de séance : Béatrice Le Gac

Objet : Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués ce jour, vendredi 5 juin 2026, à l'effet de procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants.

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune, à savoir :

- 3 délégués titulaires
- 3 suppléants

Le Maire rappelle que le vote est **secret** et obligatoire pour tous les membres du conseil municipal. Il invite le conseil municipal à désigner deux assesseurs pour constituer le bureau électoral avec lui-même et le secrétaire de séance. Sont désignés assesseurs : Mme Angélique Briot et Mme Janette Roger

Le Maire rappelle que l'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit respecter l'alternance stricte femme/homme.

Le Maire a reçu le dépôt des listes suivantes :

- Liste A menée par Mme Joyselle Le Calvez



2026-06-05-01 Elections sénatoriales

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : **12**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **12**

Ont obtenu :

- Liste **A** : **12** voix, soit **3** délégués et **3** suppléants.

En conséquence, sont proclamés :

- **Délégués titulaires** : Mme Joyselle Le Calvez, Mr Guran Le Muzic, Mme Béatrice Le Gac
- **Suppléants** : Mr Alain Henry, Mme Angélique Briot, Mr Jacques Fouquet

Le procès-verbal a été dressé immédiatement en triple exemplaire, signé par tous les membres du conseil municipal présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06 juin 2026 et de la publication le 08 juin 2026

La Maire

Joyselle Le Calvez

La Maire,
Joyselle LE CALVEZ



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260608-2026060501-DE